Comité *Touche pas à ma Poste Vaud*
P.a. POP Vaudois
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

RECOMMANDEE -REMISE EN MAIN PROPRE
Poste CH SA
Madame la Directrice
Susanne Ruoff
Wankdorfallee 4
3030 Berne

Lausanne, le 21 Novembre 2017

Madame la directrice,

Nous accusons bonne réception de la réponse à notre lettre du 8 septembre 2017. Nous constatons que vous n'avez toujours pas quitté vos fonctions comme nous vous le demandions dans notre lettre de licenciement. En premier lieu, il semble logique qu'une personne ayant reçu une lettre de licenciement réponde elle-même à celui qui lui a signifié ce licenciement. Avez-vous bien eu connaissance de cette lettre ? Nous avons été surpris de recevoir en retour un courrier de M. Thomas Baur.

Nous vous rappelons que les Vaudois ne sont pas les seuls à déplorer la fermeture d'offices postaux car d'autres régions linguistiques du pays vous ont adressé le même genre de lettre à la même date.

Après avoir soigneusement examiné les différents éléments de cette réponse, nous sommes en mesure de constater que l'ensemble constitue ce qu'on peut qualifier de « langue de bois », car les arguments ne répondent pas aux remarques précises que nous avons exprimé.

Vous ne répondez pas à notre remarque sur le dumping salarial qu'entraîne la nouvelle politique de la Poste. Ce silence serait-il imputable à un sentiment de « faute » chez les responsables de l'entreprise ?

Vous parlez de dialogue « renforcé » avec la population. De quelle population s'agit-il ? Comme simples citoyens, nous n'avons jamais entendu parler de consultation et n'avons reçu d'informations que, comme le dit votre lettre, le 7 juin dernier. Malheureusement, tout était alors quasiment décidé.

Nous déplorons le fait que les responsables des communes ne soient pas consultées de façon partenariale avant que les décisions ne soient prises par la Poste. Ils se plaignent d'être mis devant le fait accompli.

Certaines filiales partenaires dont vous évoquez la création, déçues par les conditions dans lesquelles s'exerce leur collaboration avec la Poste, ont rompu leur contrat avec celle-ci. Ces filiales sont-elles alors remplacées ? Il semble que ce ne soit pas toujours le cas. Nous pouvons dès lors affirmer que la Poste se décharge sur des commerçants privés de sa responsabilité de maintenir ou non des services postaux.

Lorsque les filiales partenaires ferment, les citoyens se voient privés des prestations du service public. Ces filiales sont-elles rémunérées pendant leurs vacances ?

Pour information, les Vaudois réagissent fortement face à la nouvelle politique de la Poste. Nous avons remis à nos autorités cantonales une pétition munie de 10'311 signatures de citoyens en colère contre la fermeture de nombreux offices postaux. De plus, de nombreuses pétitions communales totalisant un nombre supérieur, ont été remises aux autorités locales.

(Nous vous signalons également que nous connaissons au moins un cas d'employé ayant fait toute sa carrière à la Poste qui a été licencié à un an de la retraite.) D'autres situations de personnes licenciées ont été portées à notre connaissance. C'est choquant qu'elles doivent s'inscrire au chômage alors que la Poste se dit socialement responsable. Surtout venant d'une entreprise faisant près d'un milliard de bénéfice.

En tant que directrice de la Poste CH SA, vous êtes employée de la Confédération. Nous vous rappelons que la Poste, entreprise de droit public, n'a qu'un actionnaire, la Confédération, et la Confédération c'est nous, citoyens et contribuables.

Madame la Directrice, nous vous prions de prendre bonne note de cette lettre et nous attendons que vous quittiez enfin vos fonctions dès réception de celle-ci.

Touche pas à ma Poste Vaud

Annexe : lettre de licenciement du 8 septembre 2017

Copies : Mme Doris Leuthard et M. Urs Schwaller